

L'ADMINISTRATION

LES DIRECTIVES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—LES ACTIVITÉS DES CONJOINTS DES MINISTRES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Au début de la période des questions, on lui a signalé le fait que l'épouse du ministre de l'Expansion industrielle régionale a contacté diverses maisons de courtage pour leur demander une aide financière concernant les intérêts du ministre et, donc, une aide en faveur de ce dernier. Le vice-premier ministre a répondu que tout était, jusque-là, parfaitement conforme au code d'éthique du gouvernement et aux exigences gouvernementales pour ce qui est de déclarer ses intérêts et de rendre des comptes. Pour la gouverne de tous ceux qui souhaitent traiter avec le gouvernement, est-ce maintenant normal et acceptable que les épouses de ministres s'adressent à d'éventuels clients du gouvernement pour leur demander une aide financière dans un intérêt personnel? Est-ce la façon de procéder?

• (1150)

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, de toute évidence, les propos du député découlent d'un article publié à la une du *Star* de Toronto. Il est aussi manifeste que, pour lui, tout ce qui fait les manchettes du *Star* représente la pure vérité. Libre à lui et je comprends son choix. En ce qui me concerne, tout ce que ce journal publie en première page ne constitue pas nécessairement un fait.

M. Nunziata: Alors, quels sont les faits? Les connaissez-vous?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

ON DEMANDE LA TENUE D'UNE ENQUÊTE

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre, qui est responsable en matière de conflits d'intérêts. Lorsque des gens d'affaires canadiens de bonne réputation affirment dire la vérité, cela devrait certes éveiller son sens des responsabilités et le pousser moralement à exiger la tenue d'une enquête afin d'établir les faits, au lieu de rejeter ces allégations sans la moindre hésitation et, ainsi, de semer le doute sur le gouvernement et sur son administration?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, le député a quelque expérience dans ce domaine. Le code a été respecté mais il préfère ne pas y croire.

M. Lapierre: Camouflage.

M. Nielsen: Il aime mieux prêter foi aux journaux. Pas moi. Je préfère me montrer autrement plus prudent que lui, de toute évidence, lorsqu'il s'agit de me convaincre de la culpabilité de qui que ce soit à la Chambre ou ailleurs.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS AU JAPON—LE CODE DU BÂTIMENT JAPONAIS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'adresse ma question au ministre du Commerce extérieur. Le premier

Questions orales

ministre semble avoir, une fois de plus, mal rapporté les vues d'une autre personne, en l'occurrence son homologue japonais.

Le ministre du Commerce extérieur pourrait-il expliquer si le gouvernement du Japon va étudier ou modifier son code du bâtiment afin d'importer davantage de pièces de bois canadiennes de deux sur quatre?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, à mon avis, le député sait bien que, depuis de nombreuses années, le Canada déploie tous ses efforts pour obtenir que le Japon adoucisse ses lois commerciales à l'égard du bois que nous exportons dans ce pays. Le premier ministre, le plus grand commerçant du Canada, a porté la question au palier supérieur. Je suis persuadé que ces entretiens se traduiront effectivement par un élargissement du commerce.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT JAPONAIS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au vice-premier ministre. Je veux parler du commerce en boniments du premier ministre. Les hauts fonctionnaires japonais qui ont participé à la réunion et les représentants de l'ambassade du Japon à Ottawa auxquels je me suis adressé aujourd'hui ont-ils raison de prétendre que le gouvernement de ce pays va se contenter d'étudier le code du bâtiment et qu'il ne va pas le modifier? Qui dit la vérité, le premier ministre du Japon ou son homologue canadien?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne peux que répondre au député que nous devrions vraiment être très satisfaits que notre premier ministre ait porté nos problèmes commerciaux aux paliers supérieurs, au Japon. Il en a discuté et je pense que nous devrions le féliciter de s'être occupé des problèmes de cette industrie canadienne, qui connaît de sérieuses difficultés.

* * *

L'ADMINISTRATION

LE CODE D'ÉTHIQUE APPLICABLE AUX MINISTRES

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, tout ce qui a été dit à la Chambre au cours des deux dernières semaines laisse présumer que le vice-premier ministre (M. Nielsen) soutient que tant et aussi longtemps qu'un ministre du cabinet respecte le code d'éthique, il peut retirer des avantages. Est-ce que le vice-premier ministre croit que des lignes directrices aussi permissives sont adéquates?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, on a déjà répondu à maintes reprises à la Chambre à l'essentiel des allégations contenues dans la question du député. Quant aux améliorations possibles, disons que la perfection n'est pas de ce monde. C'est ainsi qu'a répondu le premier ministre à une question qui lui était posée au cours de la dernière conférence de presse, avant d'entreprendre sa tournée asiatique.